



Amstrang'RAM !

Décembre 2010

Bulletin n°2

Un relais...

Pour les parents :

- Des informations sur les modes d'accueil petite enfance sur le canton, les coordonnées des assistantes maternelles et leur disponibilité.

- Un soutien dans leur fonction d'employeur (contrat de travail, démarches administratives...), sur leurs droits et devoirs.

- Des échanges sur leur enfant.

Pour les assistantes maternelles :

- Un soutien et un accompagnement sur le statut, la pratique profes-

sionnelle, les droits et obligations

- Des temps d'accueil avec les enfants qui leur sont confiés.

- Des réunions d'informations, d'échanges sur des thématiques liées à la profession et à la petite enfance.

Pour les enfants :

- Des temps de jeux avec d'autres enfants dans des espaces adaptés.

- Des temps d'éveil et de socialisation en présence de leur assistante maternelle.

Horaires d'ouverture des permanences :

Lundi : 9h à 12h30/
13h30/19h.

Mardi : 13h30/18h30

Jeudi : 13h30/18h

Vendredi : 13h30/17h30.

Animations sur 3 sites de 9h30 à 11h30:

Mardi : lieu à déterminer

Jeudi : la salle des fêtes à Générac

Vendredi : l'école

Pierrebrune à Laruscade

(sous réserve d'inscription préalable auprès de l'animatrice.)

RAM de la
CDC du
Canton de
Saint Savin

34 Le bourg
33620 CEZAC

Tel/Fax:

05.57.68.18.45

Mail:

ram@cdc-
saintsavin.fr

Des infos sur le
canton:
[www.cdc-
saintsavin.fr](http://www.cdc-saintsavin.fr)

Des projets pour 2010/2011 :

•Mardi 14 Décembre 2010 à 20h

Réunion à destination des parents et des assistantes maternelles animée par Mme Archambeau, psychopédagogue. **Thème : Petites jalousies, rivalités, exclusivité : comment les aider à les dépasser...**

Lieu : Maison de la CDC, Saint Savin

•Vendredi 11 Mars 2011 de 10h à 11h30

le RAM fait son carnaval !

Assistants maternelles, enfants et parents sont conviés à ce moment festif :Déguisements, musique, confettis, ballons et goûter...

Lieu : Ecole Pierrebrune, Laruscade

•De janvier à juin :
Intervention musicale de Véronique Peudepièce, une fois par mois sur chaque

temps d'animation.

• Mardi 5 Avril 2011 à 20h Réunion d'information sur la RETRAITE et la PREVOYANCE des

assistants maternelles animée par un conseiller IRCEM.

Lieu : Maison de la CDC, Saint Savin

Sommaire :

• Page 1 :

Un relais...

Votre relais en 2010/2011

• Page 2:

Zoom sur...: la période d'essai

Le prêt à taux zéro

• Page 3:

Un petit air de musique...

.Petites chansonnettes

• Page 4 :

La recette enfantine

Le petit conte de Noël.

Zoom sur... : la période d'essai.

La période d'essai est la période qui doit permettre à l'employeur d'apprécier les compétences professionnelles de l'assistante maternelle, et à cette dernière de s'assurer que les conditions d'accueil de l'enfant sont compatibles avec ces attentes.

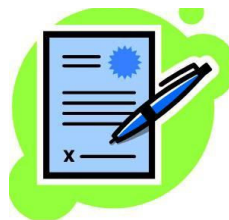
Sa durée:

La durée de la période d'essai doit figurer au contrat de travail. A défaut, les modalités de rupture s'appliquent dès la 1^{ère} heure.

Définies par l'article 5 de la **Convention Collective Nationale**, elle est de :

- maximum 3 mois pour un accueil prévu au contrat sur 1, 2 ou 3 jours par semaine,

- maximum 2 mois pour un accueil prévu au contrat sur 4 jours ou plus par semaine.



Il ne peut être inférieur à 24h en deçà de 8 jours de présence, 48h entre 8 jours et 1 mois de présence, 2 semaines après un mois de présence de l'enfant.

Peut-on rompre le contrat durant cette période ?

OUI. Durant cette période, salarié et employeur peuvent librement, et à tout moment, mettre fin au contrat qui les unit, notifiée par écrit sous pli recommandé avec accusé de réception afin d'éviter tout litige.

Depuis le 25 Juin 2008, la loi **2008-596** prévoit qu'un délai de prévenance doit être respecté :

- **Rupture à l'initiative de l'employeur :**

- **Rupture à l'initiative du salarié :**

Il ne peut être inférieur à 24h en deçà de 8 jours de présence, 48h au-delà de 8 jours de présence de l'enfant.

Doit-on remettre des justificatifs à l'assistante maternelle ?

OUI, qu'il soit ou non à l'origine de la rupture, l'employeur doit délivrer au salarié : le certificat mentionnant la date de début et de fin du contrat ainsi que la nature de l'emploi et l'attestation POLE-EMPLOI dûment remplie.

Un prêt à taux zéro pour les Assistantes Maternelles :

Afin de faciliter le développement de ce mode d'accueil et de diminuer les obstacles à l'installation dans la profession, l'état a ouvert le **prêt pour l'amélioration de l'habitat (PAH)** aux assistantes maternelles.

Le prêt peut être accordé par les Caisses d'allocations familiales (CAF) aux assistantes maternelles, qu'elles soient ou non allocataires, ayant la qualité de propriétaires, de locataires ou d'occupants de bonne foi des locaux habités. Il doit être destiné à permettre l'exécution de travaux visant à améliorer l'accueil, la

santé ou la sécurité des enfants gardés au domicile de l'assistante ou à faciliter l'obtention, le renouvellement ou l'extension de leur agrément.

Plafonné à 80 % des dépenses effectuées, le montant total du prêt ne peut excéder 10 000 euros par assistante maternelle.

Il est remboursable sans intérêt en cent vingt mensualités (10 ans) au maximum.

En cas de déménagement volontaire « pour s'installer dans un local dont les conditions d'habi-

tation et de peuplement sont inférieures », d'arrêt d'activité, de non délivrance ou de retrait définitif de l'agrément, les sommes restant dues deviennent exigibles.



Un petit air de musique...

Les bébés sont très sensibles aux sons et aux rythmes. Pour eux, la musique est un langage naturel. Toutefois, s'il existe une part d'inné, l'ambiance musicale qui les entoure est déterminante.

On peut proposer au tout petit un univers sonore riche et varié, sans les envahir d'instruments de musique.

L'éveil musical doit se faire dans le plaisir.

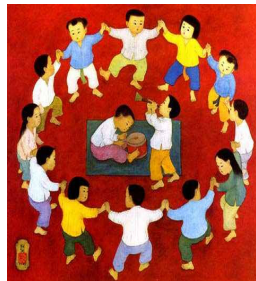
La concentration de l'enfant étant limitée, les séquences d'éveil musical se déroulent sur des séquences courtes.

Les possibilités sont multiples : jeux de voix d'abord, chantés ou parlés (comptines, berceuses), les CD audio...

Il faut varier les styles et lui permettre de produire lui-même des sons, multiplier ses expériences sonores.

En somme, pouvoir faire du bruit.

Tout ce qui peut produire des sons peut être un bon support : casseroles, bassines, boîtes en plastique...

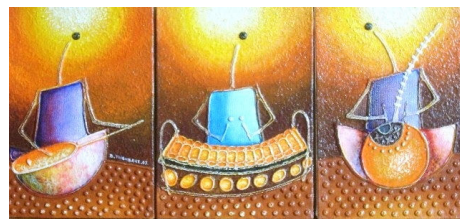


Les critères de choix sont l'adaptation aux capacités psychomotrices de l'enfant, la qualité sonore et, bien sûr, la sécurité.

Par exemple, pour des petits, les maracas dont la forme est proche du hochet. Vers 9 mois, un petit tambourin dont la pratique est très facile. Puis des percussions (cymbale, tambour, triangle). Enfin, le balafon, le xylophone africain est un merveilleux instrument, chaque note produisant un son différent.

Toutes ces découvertes permettent de stimuler la capacité auditive de l'enfant : écoute de sons et de bruits ; frappées rythmiques sur les percussions et autres boîtes en carton et métal, reconnaissance progressive des instruments de musique, des berceuses, comptines, chansons traditionnelles, danses...

Autant d'activités qui lui font prendre conscience à la fois de son corps, de ses nombreuses possibilités motrices et d'un univers musical riche en sensations et en découvertes.



Petites chansonnettes :

Le petit cordonnier

Je suis un petit cordonnier

Qui répare bien les souliers

Apportez moi vos chaussures

Je saurai les réparer

Tape fort sur ce clou (bis)

Tape fort, tape foooooort... LA !!!!!

On ira

On ira...tralala

On ira en ville
en automobile

On ira en l'air
en hélicoptère

On ira...tralala

On ira sur l'eau
en petit bateau

On ira au ciel plus
prés du soleil !

Flic floc

Flic floc

C'est la pluie qui tombe

Flic floc

De plus en plus fort

Pluie tu me mouilles,

Pluie tu me chatouilles,

Me voilà trempé

De le tête

Jusqu'aux pieds !

R.A.M « La luciole »

34 Le Bourg
33620 CEZAC

Tel/Fax :
05.57.68.18.45
Mail : ram@cdc-saintsavin.fr

Service à destination des
habitants des communes
membres de la Communauté
de communes de Saint Savin

Fermeture annuelle du RAM du 24 au 31
Décembre 2010 inclus
Reprise des animations :
4 janvier 2011

Nougat Cadeau



Pour réaliser cette recette il faut :
3 plaques de nougat blanc et tendre (si possible avec différentes sortes de fruits pour varier : amandes, noisettes, fruits confits), 250 g de pâtes d'amandes (tu peux alterner les couleurs), du sucre glace, des rouleaux de réglisse .

Couper le nougat en carrés d'égales dimensions (environ 5 cm de côté). Sur une table saupoudrée d'une pellicule de sucre glace, étaler la pâte d'amandes au rouleau à pâtisserie sur une épaisseur de 5 mm environ puis la couper en carrés de même taille que les carrés de nougat. Confectionner des petits paquets en respectant l'ordre suivant : une couche de nougat - une couche de pâte d'amandes - une couche de nougat - une couche de pâte d'amandes - une couche de nougat. Dérouler les rouleaux de réglisse et enrouler un fil de réglisse ainsi obtenu autour du paquet en terminant par un joli nœud (comme pour faire un paquet cadeau)

Les prochains « AMSTRAMG'RAM » ne seront plus envoyés systématiquement. Si vous souhaitez le recevoir par courrier vous devez contacter l'animatrice au 05 57 68 18 45. Il sera aussi téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes.

Petite histoire du sapin, roi des forêts...

Il y a très très longtemps... L'hiver était là, et il faisait très froid.

Dans la forêt tout enneigée, un petit oiseau était tout seul, triste. Il avait une aile brisée et sa famille l'avait abandonné pour s'envoler vers des pays sans hiver.

Il voletait péniblement, d'un arbre à l'autre. Il neigeait fort et l'oiseau se réfugia dans les feuilles d'un énorme chêne. Hélas ! "Va-t-en, vilain, je t'interdis de venir manger mes glands !"

Les uns après les autres, tous les arbres, tous, le chassèrent. Complètement découragé et épuisé, il se posa dans la neige... Un dernier effort, il entrouvrit ses yeux, un sapin lui faisait signe : "Viens, je ne suis pas méchant, viens, n'aie pas peur. Installe-toi chez moi au chaud, mange mes graines tant que tu voudras." Le soir de Noël, le vent se leva, souffla de plus en plus fort. Tous les arbres perdirent leurs feuilles, tous, sauf le sapin qui avait accueilli le petit oiseau blessé.

C'est depuis ce temps-là que le sapin est le seul à garder sa verdure tout l'hiver, le sapin, roi des forêts !

D'après Miss Sarah Cone Bryant

